



BAREME D'HONORAIRES IMMOBILIERE CANNES MARINA Guy Hoquet



« Le Surcouf » - 150 Allée de la Marine Royale – 06210 Mandelieu-La-Napoule

Honoraires Transactions / Ventes	
Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux.	
Prix de vente	Honoraires d'Agence T.T.C. (exprimé en pourcentage sur le prix de vente)
Plus de 100.000€	6%
De 50.000€ à 100.000€	8%
Moins de 50.000€	10%

Honoraires Location Longue Durée	
Suivant l'article 5 de la Loi du 6 juillet 1989 par la Loi "ALUR" du 24 mars 2014 : "(...) le montant toutes taxes comprises imputés au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la Loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la Loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier).	
Honoraires d'agence T.T.C. du m2 à la charge du locataire	
Visite, constitution du dossier & rédaction de bail	10,00€ / m2
Réalisation de l'état des lieux (entrée & sortie)	3,00€ / m2
Honoraires d'agence T.T.C. du m2 à la charge du bailleur	
Visite, constitution du dossier & rédaction de bail	10,00€ / m2
Réalisation de l'état des lieux (entrée & sortie)	3,00€ / m2
Négociation	7,00€ / m2

Honoraires d'agence T.T.C. : Location Anneau de Port	
A la charge du locataire	10% du loyer annuel sans les charges
	+ 30,00€ de frais de dossier
A la charge du bailleur	10% du loyer annuel sans les charges
	+ 30,00€ de frais de dossier